

Photo ci-contre :

Le secrétaire à la Défense des États-Unis (3^e à gauche) participe à une rencontre bilatérale avec le président du Brésil Luiz Inácio Lula da Silva (4^e à gauche) le 23 mai dernier. Donald Rumsfeld parcourt les pays d'Amérique centrale et latine pour y promouvoir un renforcement des échanges avec les États-Unis.
(© Cherie A. Thurlby / DoD)



Dix ans après sa création, la zone de libre-échange des Amériques semble avoir vécu. Comment les dissensions entre deux grands de la zone, le Brésil et les États-Unis, ont-elles sonné le glas d'un tel projet ?

Qui perd gagne ? Le Brésil, les États-Unis et la zone de libre-échange des Amériques

De toutes les initiatives lancées par les États-Unis en direction des Amériques depuis plus d'un siècle, la plus ambitieuse est incontestablement celle qu'endossèrent les 34 chefs d'État et de gouvernement (élus démocratiquement) réunis en sommet à Miami en décembre 1994 : établir un « Partenariat pour le développement et la démocratie », avec pour point d'orgue la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) au terme de négociations qui devaient être conclues « au plus tard en 2005 ». Quelque dix années plus tard, les négociations sont dans l'impasse et tout laisse à penser que, malgré le compromis intervenu entre les deux co-présidents pour la phase finale des négociations, le Brésil et les États-Unis, le projet soit bien mort et enterré (1).

Deux visions de l'intégration et du développement
Tout le monde savait que les négociations hémisphériques seraient extrêmement difficiles et que, comme dans toute négociation, la dernière phase serait la plus critique. Toutefois, si certains pays – le groupe des « petites

économies » notamment – pouvaient exprimer certaines réserves, voire certaines craintes, les choses se sont toujours passées différemment avec le Brésil. En fait, celui-ci n'a jamais caché ses réticences, sinon son opposition, à l'égard d'un projet qui, inévitablement, l'aurait obligé à mettre fin à son modèle industriel et à réajuster à la baisse ses ambitions diplomatiques dans le Cône Sud.
La formule qui fut proposée par les États-Unis en décembre 1994, soit celle d'un partenariat économique dans le cadre d'une communauté des démocraties, permettait de rallier l'ensemble des pays du continent. En particulier, elle donnait la possibilité d'un accès préférentiel et sécuritaire à un grand marché, offrait la perspective d'un environnement institutionnel plus stable et propice aux investissements, et, grâce aux engagements collectifs qui seraient pris, elle laissait entrevoir la poursuite des réformes économiques sous de meilleurs auspices. Qui plus est, pour la première fois depuis fort longtemps, la proposition des États-Unis semblait aller au-delà de la rhétorique et chacun semblait alors prêt à coopérer sur des bases nouvelles. Cela dit, ce

que proposaient les États-Unis était la création d'une zone de libre-échange et non, comme certains l'envisageaient, un accord cadre qui aurait été une sorte d'ALADI bis. À défaut d'alternative sérieuse, c'est finalement le projet américain qui fut retenu.
Certains avaient, à l'époque, proposé d'étendre les dispositions de l'ALÉNA à l'ensemble du continent, voire d'en élargir l'accession à l'ensemble des pays du continent. Une telle option n'était pas très réaliste ; elle aurait rencontré beaucoup trop d'opposition, à commencer par les États-Unis où l'administration présidentielle peine à faire ratifier les accords de libre-échange par le Congrès. Cela dit, si le projet des Amériques devait avoir ses propres finalités, la ZLÉA devait non seulement être construite dans le même moule que l'ALÉNA, mais également introduire « des améliorations en ce qui concerne les règles et les disciplines de l'OMC » (2). Des aménagements étaient donc possibles, mais la marge de manœuvre était limitée.
Par ailleurs, il était prévu que la ZLÉA devait coexister avec les accords bilatéraux ou régionaux existants, mais il était clair cependant que ce ne pouvait

l'être que sous deux conditions : « lorsque les droits et les obligations prévus par ces accords ne sont pas couverts dans la ZLÉA ou qu'ils surpassent les droits et les obligations de la ZLÉA ». Ce qui revenait de facto à reconnaître non seulement la supériorité de l'ALÉNA sur tout autre accord, mais également à subordonner le contenu des accords existants aux dispositions qui seraient prévues dans le cadre de la ZLÉA. Sans doute, dans l'enthousiasme général, certains n'ont pas vu toutes les implications de telles dispositions. On voit mal, en effet, comment il aurait été possible de concilier les disciplines d'une zone de libre-échange avec les objectifs recherchés par la plupart des accords sous-régionaux, notamment un développement plus équilibré. On voit encore moins comment échapper à l'effet d'alignement graduel sur l'ALÉNA, un accord qui présente la double caractéristique d'entériner sur le plan juridique les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement et de reposer, sur le plan des engagements, sur le principe des listes négatives. Opter pour une telle approche revenait à opter pour un modèle d'intégration « par le bas »,

c'est-à-dire par le marché, et, dans le contexte particulier des Amériques, à accepter un alignement des règles sur celles des États-Unis. C'est ce modèle d'intégration qui a été accepté, d'abord par le Canada et le Mexique, puis par le Chili et les autres pays, qui ont signé des accords de libre-échange avec les États-Unis, mais que récuse le Brésil.

Un dialogue de sourds

À ce premier problème vient s'en ajouter un second : le Brésil et les États-Unis ne discutent pas de la même chose (3). Fondamentalement, les États-Unis veulent négocier sur les thèmes liés à la globalisation des marchés, en particulier deux d'entre eux : a) les règles et les standards, en matière d'investissement, de propriété intellectuelle et de concurrence notamment ; et b) l'accès aux marchés des services commerciaux, le nouveau secteur porteur de l'économie mondiale. Les priorités américaines ne se limitent pas, bien entendu, à ces deux seuls thèmes. L'accès au marché demeure une question centrale, notamment dans une région traditionnellement marquée par le protectionnisme, mais un changement dans la dynamique

ZLÉA, progrès social et diversité culturelle

Le 2^e colloque Canada-Brésil en communications aura lieu à l'Université du Québec à Montréal, les 10 et 11 octobre 2005. Il aura pour thème le progrès social et la diversité culturelle dans le contexte des discussions visant à créer une zone de libre-échange entre les pays des Amériques. On y traitera, entre autres, des points de vue canadiens et brésiliens sur l'importance des politiques sociales, culturelles et communicationnelles ; d'accord international pour protéger et promouvoir la diversité culturelle ; des langues comme instruments de communication et d'expression ; de la couverture médiatique des événements reliés à la ZLÉA ; de la production audiovisuelle au Brésil, au Canada et au Québec ; du rôle des associations professionnelles, des syndicats et des ONG dans le développement des industries de la culture et des communications ; des cinématographies brésilienne, canadienne et québécoise.
www.ceim.uqam.ca



Le général brésilien Pinheiro montre le système de surveillance de l'Amazonie au secrétaire à la Défense des États-Unis Donald Rumsfeld le 23 mars 2005 à Manaus. (© Cherie A. Thurlby / DoD)

... Des mots pour comprendre

Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

Cet organisme intergouvernemental se compose de douze pays : l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Chili, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay, le Venezuela, et Cuba depuis le 6 novembre 1981. Il compte également plusieurs pays et organismes observateurs, si bien qu'il s'agit du plus grand groupe d'intégration des Amériques. Son siège est situé à Montevideo en Uruguay. Il a pour mission de promouvoir la convergence et l'articulation des différents projets d'intégration déjà existants en vue de la mise en place d'un seul système multilatéral d'intégration entre les pays membres. Cette association, née d'un processus entamé en 1960 et qui succéda à l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALÉ), est régie par le traité de Montevideo de 1980. Sa population représente 88,3 %, son territoire 94,1 % et son PIB 95,4 % du total de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour aller plus loin :

Voir Anne Duhamel et Christian Tremblay : *L'Association latino-américaine d'intégration (Asociación latinoamericana de integración)*, note d'information de l'Observatoire des Amériques, UQAM, Montréal, mars 2003, 20 p. Source : www.gric.uqam.ca/pdf/ALADI.pdf (www.aladi.org)

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

Signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique en décembre 1992, l'ALÉNA est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 en vue de créer une zone de libre-échange totale à l'horizon 2010. (www.nafta-sec-alena.org)

Banque interaméricaine de développement (BID)

Cette banque fut instituée en 1959, dans le but de financer le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle compte 47 États membres. (www.iadb.org)

Communauté andine des Nations (CAN)

Créée par l'Acte de Trujillo en mai 1996, elle est issue du Pacte andin de 1969 qui associe la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela. Elle se caractérise par une zone de libre-échange. (www.comunidadandina.org)

Communauté sud-américaine des Nations (CSN)

Elle fut créée le 8 décembre 2004 à Cuzco (Pérou) par douze chefs d'État d'Amérique du Sud. Son objectif : vouloir ouvertement suivre le modèle européen et former un bloc économique et politique doté d'un Parlement, d'un système de contrôle des flux migratoires et d'une monnaie commune.

Cycle de l'Uruguay

La plupart des Accords de l'OMC résultent des négociations du Cycle de l'Uruguay (1986-1994) qui ont débouché sur leur signature lors de la réunion ministérielle de Marrakech en avril 1994. Le Cycle de l'Uruguay comprend environ 60 accords et décisions (550 pages).

Farm Bill

C'est la loi fixant la politique agricole des États-Unis.

Groupe de Rio

Créé en 1986 (Groupe des Huit), il rassemble 19 pays : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, République dominicaine, Salvador, Venezuela. Son objectif est avant tout politique (dispositif permanent de consultation et de concertation politique), puis économique.



Marché commun centraméricain (MCCA)

Le MCCA fut lancé à Managua en 1960 en vue d'instituer un marché commun centraméricain (Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua et Costa Rica, ou groupe de San José). Après avoir traversé des crises (économiques et politiques), le MCCA est relancé et comporte aujourd'hui une zone de libre-échange avancée (la part des échanges intra-régionaux atteignait environ 25 % en 2002). Ses lacunes principales : un réseau d'infrastructures terrestres, portuaires et aériennes encore insuffisamment développé, qui rend les liaisons internes au MCCA trop lentes.

Marché commun du Sud (MERCOSUR)

Il fut créé par le traité d'Assomption, en mars 1991, afin d'établir un marché commun et une union douanière (libre circulation, tarif extérieur commun) entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. L'union douanière est réalisée depuis 2001, avec des listes d'exceptions par produits et une transition jusqu'en 2006 pour l'automobile. Les échanges intra-zone ont plus que sextuplé entre 1990 et 1998. En juin 2005, les quatre pays membres et les six pays associés décident de créer un fonds structurel du type de celui de l'U.E., afin de compenser les disparités régionales au sein du MERCOSUR. Il sera financé à 70 % par le Brésil, 27 % par l'Argentine, 2 % par l'Uruguay et 1 % par le Paraguay. Le Mexique et le Panama sont candidats à l'entrée dans l'organisation. (www.mercosur.org.uy)

Organisation des États américains (OEA)

Fondée en 1948, l'OEA était destinée à promouvoir l'engagement vers la réalisation de buts communs et le respect de la souveraineté de chacune des 21 nations membres, qui adoptèrent également la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme (première déclaration internationale en son genre). L'OEA regroupe aujourd'hui 35 États : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba (membre dont le gouvernement est exclu de l'association depuis 1962), Dominique, République Dominicaine, Équateur, États-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. (www.oas.org)



Une ruelle d'Irauçuba, petit village d'une province semi-aride du Brésil. Le territoire brésilien présente de très grandes disparités économiques entre le littoral surpeuplé et industrialisé et l'arrière-pays dominé par les cultures vivrières et la sylviculture. (© Agência Brasil / U. Dettmar)

même des négociations commerciales a été amorcé à partir des années 1980. Dans un contexte où les marchés sont de plus en plus ouverts et les activités des entreprises de plus en plus transnationalisées, c'est vers ces deux grands thèmes que vont les priorités commerciales, des États-Unis mais aussi de tous les pays industrialisés. Le cycle de l'Uruguay a permis des avancées dans un cas comme dans l'autre, mais celles-ci restent limitées et, à toutes fins pratiques, les blocages actuels à l'OMC ne permettent pas d'envisager de progrès notables à brève échéance. D'où la prolifération des accords bilatéraux depuis deux décennies, des accords qui présentent la double particularité d'associer de plus en plus des pays développés et des pays en développement et d'être très engageants pour ces derniers, tant sur le plan commercial que sur celui de la gouvernance. Le Brésil, quant à lui, entend surtout

matière de développement, celui-ci entend a) préserver son pouvoir de souveraineté sur les questions réglementaires, en particulier ce qu'il est convenu d'appeler les « questions de Singapour » ; b) limiter au maximum ses engagements dans les services commerciaux ; et c) tourner à son avantage le concept de traitement spécial et différencié pour préserver la protection de son marché intérieur. Nous sommes, dans ces conditions, en présence d'un dialogue de sourds. Premièrement, les États-Unis ont toujours négocié sur la base de la réciprocité et ont pour principe de n'engager des négociations commerciales qu'avec les pays qui acceptent de discuter de l'investissement, de la propriété intellectuelle, des marchés publics et des services. Or, comme le Brésil ne veut pas d'un accord dont les règles dans ces domaines iraient au-delà des engagements pris à l'OMC, encore moins ouvrir davantage son marché, il a donc peu à offrir aux tables de négociation. Deuxièmement, la protection temporaire est un sujet extrêmement sensible pour les États-Unis et, en la matière, le Congrès a lancé un signal clair aux négociateurs américains lorsque la Loi sur le commerce extérieur fut adoptée en 2002 : aucun amendement à la législation existante n'est possible. Le sujet n'est pas à l'ordre du jour des négociations de Doha ; il l'est encore moins dans les Amériques où l'ALÉNA a créé un précédent majeur. Enfin, pour ce qui a trait à l'épineuse question de l'agriculture, non seulement le Farm Bill est-il là pour durer, du moins jusqu'en 2006, mais les États-Unis ont clairement fait savoir que le problème des subventions ne pouvait être réglé qu'à l'OMC, au motif que deux protagonistes importants dans ce domaine, l'Union européenne et le Japon, ne font pas partie des négociations hémisphériques.

Le compromis de Miami et ses suites
Les sources de friction qui opposent le Brésil aux États-Unis sont nombreuses, trop pour qu'une entente, même minimale, puisse satisfaire les deux



Luiz Inácio Lula da Silva dans le texte...

« Je ne suis pas le résultat d'un scrutin. Je suis le fruit d'une histoire. Je suis en train de concrétiser le rêve de générations et de générations qui, avant moi, ont essayé sans succès. »
(Le jour de son investiture)

« Il nous faut vaincre la faim, la misère et l'exclusion sociale. Notre guerre n'est pas faite pour tuer qui que ce soit : elle est faite pour sauver des vies. »
(Lors du lancement du programme Faim zéro)

« Il n'est pas possible de continuer un ordre économique mondial où peu de gens peuvent manger cinq fois par jour et où beaucoup de gens passent cinq jours sans manger sur notre planète Terre. »
« Nous sommes pauvres. Une partie de la faute revient aux pays riches. Mais une partie de la faute revient aussi aux élites du continent sud-américain, qui ont gouverné comme des vassaux, qui ont gouverné ce pays en subalternes, avec les pratiques de corruption les plus insensées. »
(à Porto Alegre)

« Parce que toute l'Amérique latine nous regarde, et parce que nous portons l'espérance de tous les Latino-Américains, nous n'avons pas le droit d'échouer ! »

Le Brésil et l'Amérique latine en 2005

25-31 janvier

5^e Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre (Brésil), centré sur les thèmes « dette et pauvreté, environnement, réforme des Nations Unies », qui a rassemblé plus de 150 000 personnes.

28 mars 2005

Le Brésil ne renouvelle pas son accord avec le Fonds monétaire international (FMI). Le ministre de l'Économie annonce que l'accord de prêts passé avec le FMI en septembre 1982 ne sera pas reconduit après son expiration le 31 mars 2005. La décision est prise en fonction des bons résultats de l'économie brésilienne en 2004, la croissance de 5,2 % étant la plus forte de ces dix dernières années. Les remboursements du Brésil au FMI, d'un montant de 21 milliards de dollars, s'étalent jusqu'en 2007.

10-14 avril 2005

Troisième voyage en Afrique du président brésilien Lula (Cameroun, Sénégal, Ghana, Guinée-Bissau et Nigeria).

2-16 mai 2005

Marche de 12 000 « paysans sans terre » au Brésil.

10-11 mai 2005

1^{er} sommet latino-arabe à Brasilia, à l'initiative du président brésilien Lula da Silva. Le sommet regroupe 21 pays de la Ligue arabe et 12 pays sud-américains afin de mobiliser les pays en développement contre le protectionnisme des pays industrialisés. Il se clôture par la Déclaration de Brasilia, (suite page suivante)

parties. Pourtant, plutôt que de s'opposer ouvertement aux États-Unis et de prendre ainsi le risque de se trouver isolé, le Brésil a préféré participer au processus, non sans chercher à faire traîner les choses en longueur, ni tenter de faire jeu égal avec les États-Unis. Parallèlement, il a multiplié les initiatives diplomatiques, sur la scène régionale comme sur la scène internationale, avec des succès mitigés cependant. L'élection à la présidence de Luiz Inácio Lula da Silva, bien connu pour ses prises de position contre le projet de ZLÉA, viendra crispier davantage les relations déjà difficiles avec les États-Unis aux tables de négociation, mais sans que pour autant la diplomatie ne perde ses droits, et ce, pour trois raisons principales : a) d'aucune façon, le Brésil ne veut porter seul l'odieux d'un échec des négociations ; b) quelles que soient ses ambitions internationales, ses intérêts commerciaux se trouvent avant tout dans les Amériques ; et c) sur le plan économique, il a sans doute davantage besoin des États-Unis que ceux-ci du Brésil.

De leur côté, les États-Unis, désireux au plus haut point de mener à bon port leur projet présenté, ont toujours cherché à ménager leur ombrageux partenaire, mais pas au point de mettre tous leurs œufs dans le même panier, ni de céder sur l'essentiel : étendre le libre-échange à l'échelle des Amériques, pour ne pas dire à l'échelle du monde. Dans le cadre de leur nouvelle doctrine, dite de « libéralisation compétitive », les États-Unis ont multiplié les initiatives bilatérales dans toutes les régions du monde, mais tout particulièrement dans les Amériques, avec le triple objectif de faire jouer « l'effet de domino », de faire pression sur les négociations multilatérales et d'interférer dans les initiatives commerciales de leurs partenaires (4). Le résultat le plus immédiat de ceci, c'est que, dans les Amériques en particulier, ils ont tissé autour d'eux un réseau d'accords qui leur permet d'étendre le modèle ALÉNA et d'isoler les récalcitrants. Dans ce contexte, le compromis intervenu entre les deux pays et, finalement, accepté dans la mauvaise



Accompagné de son ministre Luiz Dulci, chef du secrétariat général, le président du Brésil célèbre les 15 ans du Forum de São Paulo. Ce rassemblement de partis et mouvements politiques d'Amérique Latine – à caractère progressiste, socialiste et/ou anti-impérialiste – s'est réuni pour la première fois à São Paulo à l'invitation du Parti des Travailleurs en juillet 1990. (© Ricardo Stuckert / ABR)

humeur par tous les pays, n'est dans le fond qu'une demi-surprise. L'entente de Miami se décline en deux points. Tout d'abord, elle introduit plus de flexibilité dans le processus de négociation et reconnaît, pour la première fois, que les niveaux d'engagement ne doivent pas être identiques pour tous et que ceux-ci « peuvent varier ». Ensuite, elle prévoit deux niveaux de négociation. Le premier niveau, le niveau bas, doit permettre « d'élaborer un ensemble commun et équilibré de droits et obligations applicables à tous les pays ». Le second niveau, le niveau supérieur doit « permettre aux pays qui en font le choix, au sein de la ZLÉA, de convenir d'obligations et avantages supplémentaires ».

En clair, cela signifie deux choses. Premièrement, l'objectif demeure de poursuivre les négociations hémisphériques, mais sur des sujets et selon des modalités qui n'ont d'ailleurs toujours pas été définies et sans que cela n'empêche les pays qui le souhaitent, d'engager des négociations plurilatérales qui iraient plus loin. Sur ce point, l'entente de Miami ne trompera personne : elle modifie en profondeur la négociation, enlève au projet initial toute sa substance et laisse les négociations sans directives précises ni véritable direction. Deuxièmement, six des neuf principaux thèmes de négociation ont été renvoyés à Genève, soit les règles pour les services et l'investissement,

les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les mesures de protection temporaires et les subventions agricoles. Ne restent plus sur la table que les questions devenues plus secondaires, soit celles relatives à l'accès aux marchés (agriculture, produits industriels, services et investissement), au règlement des différends et à la politique de la concurrence.

Au tournant des années 1980, le bilatéralisme était perçu par les autorités américaines comme une stratégie secondaire par rapport à ce qui devait être la stratégie principale, le multilatéralisme. Celui-ci ne présentait alors d'intérêt que dans la mesure où il permettait de faire avancer plus rapidement la bicyclette du GATT, d'ouvrir de nouveaux champs de négociation et, en créant des précédents, de relever toujours davantage le niveau des engagements. L'ALÉNA, tout comme l'Accord de libre-échange avec le Canada qui l'a précédé, s'inscrit pleinement dans cette

approche, mais, en même temps, en suscitant des attentes auprès d'autres pays d'Amérique latine et en relançant le débat sur la régionalisation du monde, celui-ci a ouvert de nouvelles perspectives et préparé le terrain à une démarche plus ambitieuse, celle de redéfinir les relations longtemps difficiles avec l'Amérique latine, sur la base d'un nouveau partenariat.

Beaucoup ont préféré à l'époque ne pas aborder le problème de face et se complaire dans les grandes déclarations creuses sur la « grande famille des Amériques » (5), mais, dès le départ, les États-Unis avaient des idées bien arrêtées sur ce que devait être ce « partenariat pour le développement et la démocratie », alors proposé à l'ensemble du continent. Aujourd'hui, si l'idée d'intégrer les Amériques demeure toujours présente, c'est désormais la voie bilatérale qui est privilégiée. Parallèlement, sur le plan politique, on est revenu à la voie plus traditionnelle, celle du dialogue, mais redéfini à l'aune

de la liberté, de la gouvernance démocratique et de la sécurité (6). Le Brésil a peut-être mis cartes sur tables, mais les États-Unis aussi dans le fond, avec deux conséquences : a) le problème n'est pas que le projet des Amériques se cherche actuellement une identité (7), mais qu'il n'en a tout simplement plus ; b) le Brésil a peut-être su brillamment sortir du piège qui était en train de se refermer sur lui, mais c'est à lui désormais de faire la preuve qu'il existe une alternative réaliste à la ZLÉA.

Christian Deblock

Donald H. Rumsfeld, secrétaire à la Défense des États-Unis, rencontre le président du Brésil Luiz Inácio Lula da Silva au palais présidentiel de Brasilia le 23 mars 2005. Son objectif est de renforcer la coopération militaire du Brésil et des États-Unis. (© Cherie A. Thurlby / DoD)



- (1) A. Ricard-Guay et D. Brunelle : « L'échec des négociations de la ZLÉA », *Asymétries*, vol. 1, n° 1, Outremont, 2005, pp. 51-53.
 (2) Ces extraits sont tirés de l'annexe I de la déclaration ministérielle de San José relative aux principes et objectifs généraux des négociations : http://www.ftaa-alca.org/Ministerials/SanJose/SanJose_f.asp
 (3) Sur les positions respectives, voir GAO, *Free Trade Area of the Americas. Missed Deadline Prompts Efforts to Restart Stalled Hemispheric Trade Negotiations*, Washington, mars 2005 ; et H. Blanco et J. Zabludovsky : « Free Trade Area of the Americas: The Scope of the Negotiations », *Working Paper SITI-01*, Inter-American Development Bank, Washington DC, juin 2003.
 (4) C. Deblock : « Le libre-échange et les accords de commerce dans la politique commerciale des EUA », *Cahiers de recherche du CEIM*, Montréal, avril 2004.
 (5) P. Gecelovsky : « *Una gran familia. Le Canada et la ZLÉA* », *Revue Études internationales*, vol. XXXIII, n° 4, décembre 2002, pp. 745-762.
 (6) R. Noriega : *Remarks to the European/Latin American/U.S. Forum, Remarks at the Inter-American Development Bank*, Washington, 15 février 2005, Voir également *Agenda for the Americas 2005, Report of the U.S. Policy Task Force of the Inter-American Dialogue*. March 2005.
 (7) M. Jank et Z. Arashiro : « Free Trade in the Americas: Where are we? Where could we be Headed ? », in *Free Trade in the Americas: Getting There from Here, Inter-American Dialogue*, octobre 2004, p. 27.

(suite de la page suivante)

appelé notamment à l'instauration d'un système de commerce international équitable. Signature d'un accord-cadre sur l'établissement du libre-échange entre le MERCOSUR et le Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar).

5-7 juin 2005

35^e assemblée générale de l'OEA (Organisation des États américains) à Fort Lauderdale en Floride. Échec diplomatique des États-Unis, qui voient leur proposition d'adopter un rôle préventif de l'organisation dans les crises massivement rejetée par plusieurs pays, dont le Venezuela.

Juin-juillet 2005

Scandales de corruption au Brésil. Le Parti des Travailleurs est accusé de détenir une caisse noire de 20 millions d'euros, plusieurs dirigeants d'entreprises d'État sont destitués, José Dirceu, chef de cabinet du président Lula, démissionne ainsi que plusieurs dirigeants du PT.

Sur la toile

Site officiel de la zone de libre-échange des Amériques : www.ftaa-alca.org